

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents	qui ont pris
au Conseil En exercice	part à la
Municipal	Délibération

Séance du 27 juillet 2021

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 27 juillet -----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

21/07/2021

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage

21/07/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, M. CHARLES Eric, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE Eric, M. LABEYRIE Nicolas, Mme PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine.

Excusés : M. LANSMANT Sébastien (Procuration à M. Gérard BEZERRA) Mme BOUZIGON Muriel.

Absent : M. CASTAY jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme Amandine CARRERE.

Objet de la Délibération

Assurance protection fonctionnelle des élus et agents

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la loi n°2019-1467 du 27/12/2019 impose aux communes de souscrire un contrat d'assurance visant à couvrir les frais résultants de la protection fonctionnelle des élus. Ce contrat doit inclure un dispositif d'assistance psychologique et de conseil.

Monsieur le Maire propose de souscrire un contrat de protection fonctionnelle pour les élus et agents de la commune et présente une proposition de SMACL Assurances pour un montant de 91.46 € TTC par an.

Le Conseil Municipal,

Oùï les explications de M. le Maire,

Accepte de souscrire un contrat de protection fonctionnelle auprès de SMAC Assurances pour une cotisation annuelle de 91,46 € TTC pour les élus et agents de la Commune.

Fait à MONTREAL le 27 juillet 2021

Le Maire,